



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2020-099

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2020

Sommaire

ARS OCCITANIE-

R76-2020-06-09-005 - DECISION ARS OC 2020-1937 Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites exploité par la SELAS MEDILAB 66 à ELNE (Pyrénées Orientales) (3 pages)

Page 3

SGAR

R76-2020-06-23-002 - Arrêté portant modification de l'arrêté constatant la désignation des membres du CESER (1 page)

Page 7

ARS OCCITANIE-

R76-2020-06-09-005

DECISION ARS OC 2020-1937

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale multisites
exploité par la SELAS MEDILAB 66 à ELNE (Pyrénées
Orientales)

DECISION ARS OC 2020-1937

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS MEDILAB 66 à ELNE (Pyrénées Orientales)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie,

Vu le Code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret n° 2016-1430 du 24 octobre 2016 relatif aux modalités d'accréditation des laboratoires de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2020-0036 du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu la décision ARS Occitanie 2020-1645 de l'ARS Occitanie du 7 mai 2020 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites numéro FINESS EJ 660006875 dont le siège social est situé au 72 Rue nationale 66200 ELNE, exploité par la SELAS « MEDILAB 66 » ;

Vu la demande adressée par courrier du 18 mai 2020 par la SELARL MBA Avocats située à CASTELNAU-LE-LEZ au nom de la SELAS MEDILAB 66 concernant les opérations à intervenir au sein de ladite société soit :

.la fusion par absorption de la SELAS Laboratoire GROS, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 18 293,88 €, dont le siège social est situé au 2 Rue Paul Thiers 11100 NARBONNE, immatriculée au RCS NARBONNE sus le n° 775 815 970 à compter du 16 juin 2020 ;

.l'intégration de Monsieur Pierre Jean FAURE médecin biologiste, en qualité de biologiste co-responsable, médecin, à compter du 16 juin 2020,

.l'intégration de Madame Geneviève LIGNERES en qualité de biologiste co-responsable, pharmacien, à compter du 16 juin 2020,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

.l'intégration du site sis 2 Rue Paul Thiers, 11100 NARBONNE à compter du 16 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle de la SELAS Laboratoire GROS du 06 mai 2020 autorisant la fusion ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la SELAS MEDILAB 66 du 05 mai 2020 autorisant la fusion ;

Vu le projet de traité de fusion établi le 06 mai 2020 entre la Société MEDILAB 66 société absorbante et la Société Laboratoire GROS société absorbée ;

Vu la table de répartition du capital de la SELAS MEDILAB 66 actualisée à effet du 16 juin 2020 à l'issue de l'opération susvisée ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale comporte un nombre de biologistes au moins égal au nombre de sites conformément à l'article L 6222-6 du Code de la santé publique ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale MEDILAB 66 satisfait aux exigences fixées, par l'article 7, I de l'ordonnance n°2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, pour ce qui concerne l'accréditation,

DECIDE

Article 1 : A compter du 16 juin 2020, le laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée SELAS MEDILAB 66 sis 72, rue nationale, 66200 ELNE, autorisé sous le n°FINESS d'entité juridique 660006875, est autorisé à fonctionner sur les 19 sites suivants :

1.	45, rue des Thermes 66110 AMELIE LES BAINS, ouvert au public, n°FINESS 660006925;
2.	16, rue des eucalyptus 66270 LE SOLER, ouvert au public, n°FINESS 660006933 ;
3.	4, rue des hérons 66700 ARGELES SUR MER, ouvert au public, n°FINESS 660006784 ;
4.	4, rue Dagobert 66330 CABESTANY, ouvert au public, n°FINESS 660006966 ;
5.	46, avenue Joseph Sauvy 66140 CANET EN ROUSSILLON, ouvert au public, n°FINESS 660006776 ;
6.	29, avenue du Général de Gaulle 66400 CERET, ouvert au public, n°FINESS 660006917 ;
7.	72, rue Nationale 66200 ELNE, ouvert au public, n°FINESS 660006743 ;
8.	60, rue Louis Mouillard, Espace Médical Torremila 66000 PERPIGNAN, ouvert au public, n°FINESS 660006891 ;
9.	5, rue Jules Ferry 66660 PORT-VENDRES, ouvert au public, n°FINESS 660006768 ;
10	3, rue du Docteur Marques 66250 SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE, ouvert au public, n°FINESS 660006750,
11	19, rue du Docteur Marques 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE, non ouvert au public, n°FINESS 660009754
12	La Prade avenue Léonard de Vinci 66750 SAINT-CYPRIEN, ouvert au public, n°FINESS 660006792
13	Allée de Barcelone 66350 TOULOUGES, ouvert au public, n°FINESS 660006958 ;
14	6, rue Alfred Sauvy, lotissement La Devèze à POLLESTRES 66450 ouvert au public, n°FINESS 660006974 ;
15	8 Avenue du Général de Gaulle 11130 SIGEAN, ouvert au public, n°FINESS 110007168 ;
16	Lieu-dit « le Pla », Autoport, 66160 LE BOULOU, ouvert au public, n°FINESS 660006941,
17	10 rue Boucicaut, ZAC Bonne source 11100 NARBONNE, ouvert au public, n°FINESS 110007523.
18	16 Quai Vallière 11100 NARBONNE, ouvert au public, n°FINESS 110789112.
19	2 Rue Paul Thiers 11100 NARBONNE, ouvert au public n°FINESS 11 000 899 2.

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

Article 2 Le laboratoire de biologie médicale « SELAS MEDILAB 66 » sis, 72 Rue nationale 66200 ELNE, est représenté par les biologistes co-responsables suivants :

ARAN Marie-France, biologiste médical, médecin,
DANIEL Mauricette, biologiste médical, pharmacien,
DAUBIN Isabelle, biologiste médical, pharmacien,
DEBEZE Christine, biologiste médical, pharmacien,
DUMONT Christine, biologiste médical, médecin,
DUPRE Pierre, biologiste médical, pharmacien,
ESTRADE Valérie, biologiste médical, pharmacien,
GRENAUD Eric, biologiste médical, pharmacien,
HOOCK Michelle, biologiste médical, pharmacien,
ITIER Joëlle, biologiste médical, pharmacien,
JUAN Jean-François, biologiste médical, pharmacien,
LANG Olivier, biologiste médical, médecin,
LOPEZ Emmanuel, biologiste médical, pharmacien,
MATHIEU Géraud, biologiste médical, pharmacien,
MAYORAL Guilhem, biologiste médical, médecin,
PLANAS Jean-François, biologiste médical, pharmacien,
LLANES Marie Laure, biologiste médical, pharmacien.
POY Pascal, biologiste médical, pharmacien.
CRETON Arnaud, biologiste médical, vétérinaire.
FAURE Pierre Jean, biologiste médical médecin.
LIGNERES Genevieve, biologiste médical, pharmacien.

Les biologistes médicaux sont :

DURAND Marine, biologiste médical, médecin,
CHEVRIER Quentin, biologiste médical, pharmacien ;

Article 3 : Toute modification relative à l'organisation générale ainsi que toute modification apportée à la structure juridique et financière du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS MEDILAB 66 doit être déclarée à l'Agence régionale de santé Occitanie.

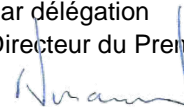
Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente décision est notifiée au Président de la SELAS MEDILAB 66.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 09 juin 2020

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Occitanie
et par délégation
Le Directeur du Premier Recours



Pascal DURAND

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

SGAR

R76-2020-06-23-002

Arrêté portant modification de l'arrêté constatant la
désignation des membres du CESER



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

Arrêté portant modification de l'arrêté constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional Occitanie

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4131-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2020 constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie ;
Vu la lettre de démission de Madame Claire GRECO en date du 25 septembre 2019 ;
Vu la lettre du Président de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie (CCI) Occitanie en date du 14 mai 2020 adressée au Préfet de la région Occitanie portant désignation de Madame Sylvie DORET élue à la CCI de la région ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté préfectoral du 23 janvier 2020 désignant les membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie susvisé est ainsi modifié :

Article 2 : sont constatées les désignations des représentants des organismes cités dans l'arrêté du 27 octobre 2017 susvisé au sein des premier, deuxième et troisième collèges du conseil économique, social et environnemental d'Occitanie.

1^{er} collège, entreprises et activités professionnelles non salariées, 54 représentants désignés :

III. Industries et services

I.14 Par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie (CCI) Occitanie
lire Madame Sylvie DORET en remplacement de Madame Claire GRECO.

Art. 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du conseil économique, social et environnemental et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 23 juin 2020.

Pour le préfet de région et par délégation,
L'adjoint au SGAR en charge du pôle
moyens, modernisation, mutualisations

Laurent GANDRA-MORENO